



56- Le pont de La Raffardière

Jusqu'en 1982, un passage à niveau existait au bout de ce chemin qui servait d'accès à la vallée : il a été supprimé par sécurité, comme tous les autres passages aériens pour le passage des trains rapides à 200 km/h : la ligne a été électrifiée en 1983, le TGV est passé en 1989.

En aval du petit pont, avant de passer sous le pont éclusé de levée ferroviaire, le canal de la Boire Torse traverse une zone de marais de grand intérêt pour la flore et le frai des poissons : ce site était auparavant le débouché du bras de La Boire Torse, où se trouvait le port de La Cave.



Vous êtes ici > X

La boire barrée par la levée de la voie ferrée en 1847.

56

Évacuation des eaux de la Grande Prée et maladies paludéennes

A la décrue, l'eau d'inondation restée dans la dépression de la Grande Prée s'évacue en Loire par le « canal du milieu qui aboutit à la boire en passant par les « fouilles » de la voie ferrée, ces longs étangs creusés pour édifier la levée à partir de 1846.

A cause de la mauvaise évacuation des eaux par les fouilles et la boire, il se formait alors de grandes surfaces croupissantes qui provoquèrent en 1867-68 de nombreux décès de riverains (une quinzaine) par des « maladies paludéennes ».

La C^{ie} du chemin de fer dut réaliser deux aménagements en 1869, visibles du chemin :
 - un canal d'évacuation à la sortie des fouilles avec la construction d'un petit pont (photo) ;
 - un aqueduc creusé sous le radier du pont de la voie ferrée (qui était trop élevé)...

> **A remarquer la belle demeure face à la boire** avec ses bâtiments en U. Elle fut rebaptisée du nom de « La Boire » au 18^e siècle par son propriétaire, le sieur Angebault, avocat au Parlement de Rennes. Les ailes abritaient les communs, la cave et l'écurie. Le corps de logis a servi de maison familiale de vacances jusqu'en 1975.

> **En remontant la rue de l'Ébeupin**, retrouvez sur la droite la borne de la crue de 1910 pour bien vous représenter la hauteur de cette crue extraordinaire.



Le pont de pierre enjambant l'évacuation des « fouilles »